



Debit abusif sur mon compte bancaire

Par **sacha07**, le **31/05/2008** à **21:22**

bonjour

J42TAIS ABONN2E A INTERNET ORANGE et j'avais autorisé un prélèvement automatique de 29.90 euros mensuel.

en decembre 2007 j'ai interrompu cet abonnement et les prelevements se sont arrêtés.

mais en avril 2008 orange m'a facturé une live box que je n'ai jamais reçue. Ma banque a accepté ce prélèvement d'un montant de 100 euros et me dis aujourd'hui qu'en vertu de mon accord de prélèvement automatique concernant ma période d'abonnement elle a réagi correctement.

il me semble pourtant que ce prélèvement n'a rien à voir avec les précédents. Ma banque a-t-elle le droit d'agir ainsi?

MERCI de votre réponse.